



**Demande de participation au projet-pilote « Améliorer l'accès – soutien à l'interprétariat pour les personnes traumatisées du domaine de l'asile dans la psychothérapie » 2016-2018**

Nom de l'institution :

Adresse de l'institution :

Nom de l'interlocuteur :

Courriel et numéro de téléphone de l'interlocuteur :

*Brève description de l'institution et de la division responsable (tâches, nombre de médecins impliqués, nombre de patients en général et nombre de patients relevant du domaine de l'asile en 2015) :*

*Brève description des patients relevant du domaine de l'asile traités jusqu'à présent (âge, sexe, origine, langue, statut, type de problèmes de santé post-traumatiques, etc.) :*

*Avez-vous déjà travaillé avec des interprètes communautaires ?*

*Si oui, pour combien de vos patients relevant du domaine de l'asile et pour lesquels d'entre eux recourez-vous à des interprètes ? Qui rémunère/a rémunéré le travail des interprètes ?*

*Si non, merci de préciser pourquoi vous n'avez pas/que rarement travaillé avec des interprètes :*

**Motif de la participation à ce projet :**

Estimation du nombre de **places de thérapie** et **d'heures totales de thérapie supplémentaires** qui seront rendues disponibles dans votre institution grâce au projet-pilote :

**Plafond des coûts demandé** (nombre d'heures estimé x **CHF 100.-**, tarif forfaitaire) :

**Description des patients** qui pourront suivre une thérapie avec le soutien d'un interprète communautaire dans le cadre du projet-pilote (à titre indicatif : environ 10 patients avec 20 heures de thérapie par institution participant au projet) :

Nous certifions que notre institution est prête à prendre part au projet-pilote selon les conditions décrites dans l'appel à participation. Nous nous engageons notamment à fournir les prestations propres suivantes :

- prendre en charge les frais de voyage des interprètes communautaires, ainsi que d'éventuels coûts supplémentaires (lorsque les tarifs horaires pratiqués par le service d'interprétariat régional sont supérieurs à CHF 100.-)<sup>1</sup> ;
- fournir une assistance médicale, un suivi psychothérapeutique et des conseils appropriés aux patients ;
- informer les structures et les principaux partenaires de l'existence du projet-pilote et du forfait prévu pour les interprètes communautaires ;
- participer pendant 1 ½ année au projet-pilote (de la séance de lancement à la fin de l'évaluation) ;
- participer à la séance de lancement (initiation au travail avec des interprètes communautaires), à un éventuel échange d'expériences et à l'évaluation du recours aux interprètes communautaires (facteurs positifs et négatifs), ainsi qu'à la réunion d'information et au bilan tiré à ce sujet ;
- tenir une liste des heures de consultation et de thérapie effectuées avec le soutien d'un interprète communautaire (formulaire remis).

Date : .....  
Signature de l'interlocuteur

Date : .....  
Signature du supérieur ou de la supérieure

**A renvoyer le 31 mai 2016 au plus tard par la poste ou par courriel à :**

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, Division Intégration, Section Développement Intégration,  
Branka Vukmirovic, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern, [branka.vukmirovic@sem.admin.ch](mailto:branka.vukmirovic@sem.admin.ch).

<sup>1</sup> Les coûts varient selon les régions. Les responsables de projet intéressés sont priés de consulter les tarifs pratiqués par leur service d'interprétariat régional : <http://www.inter-pret.ch/interkulturell-dolmetschende-finden/regionale-vermittlungsstellen.html> .